

| ÉQUITÉ SALARIALE |

La direction de l'UdeM montrée du doigt

MAXIME BERGERON

C'EST DANS la honte que l'Université de Montréal devrait célébrer son 125^e anniversaire, disent les employés de soutien de l'établissement, outrés du refus de l'établissement de se plier à un avis de la Commission des droits de la personne qui lui enjoignait de verser 35 millions au syndicat pour « discrimination fondée sur le sexe ».

L'Université avait jusqu'au 12 septembre pour accepter ou non de se plier à l'avis de la Commission. Elle a décidé il y a quelques jours de ne pas en tenir compte.

Le syndicat a donc exprimé son mécontentement en conférence de presse moins d'une heure avant le dévoilement d'un timbre de Postes Canada à l'effigie de l'Université de Montréal, conçu pour souligner les 125 ans de l'établissement.

« Les femmes comptent pour 80 % du personnel de soutien et la différence moyenne de rémunération entre les deux sexes s'élève à 0,90 \$ l'heure, ce qui est inacceptable, a déploré Sylvie Gohier, vice-présidente du Syndicat des employés de soutien de l'Université de Montréal. Non seulement les femmes devront-elles attendre plus longtemps pour obtenir justice, mais la direction va dilapider les

fonds publics dans des procédures inutiles. »

La direction de l'établissement n'a émis aucun commentaire hier. Sophie Langlois, agente de communication, a plutôt référé à un communiqué interne distribué à tous les employés le 21 août, qui remettait sérieusement en question le rôle de la Commission des droits de la personne.

« La Cour d'appel du Québec a décidé à la majorité qu'une plainte relative à l'équité salariale est de la compétence exclusive de l'arbitre des griefs et non de celle du Tribunal des droits de la personne. Cette question est maintenant devant la Cour suprême. (...) L'Université de Montréal considère qu'elle a toujours eu un comportement responsable et exemplaire dans le dossier de l'équité salariale et ne saurait en aucun cas verser des dommages moraux comme la CDPDJ le lui recommande. »

Sylvie Gohier a par ailleurs critiqué l'attitude de l'Université, qui « d'une part, enseigne l'équité salariale et la saine gestion, et, d'autre part, s'apprête à payer des intérêts quotidiens très élevés sur les 35 millions accordés aux employés par la Commission ». Le Syndicat entend continuer à réclamer ce dédommagement.